

RAPPORT NATIONAL ANNUEL 2021 DES VIOLENCES ET VIOLATIONS FAITES  
AUX MINORITÉS SEXUELLES ET DE GENRE AU CAMEROUN



# **LE CRI D'UNE COMMUNAUTÉ**

## *De la Désinformation au Drame*



MAI 2022



## ■ **DEDICACE**

Tou.t.e.s les victimes de violence basée sur le genre  
Et  
Tou-te-s les Défenseur-e-s des Droits Humains d'ici et d'ailleurs



<b>DÉDICACE</b>	1
<b>ABRÉVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES</b>	3
<b>DÉFINITION DES CONCEPTS</b>	4
<b>A PROPOS DES AUTEURS. TRICES</b>	5
<b>REMERCIEMENTS</b>	7
<b>PRÉFACE</b>	8
<b>RÉSUMÉ ANALYTIQUE</b>	9
<b>CONTEXTE</b>	
<b>1. MÉTHODOLOGIE</b>	11
<b>A) MÉTHODE/PROCESSUS DE COLLECTE ET DE REMONTÉE DES CAS</b>	11
1. Principes et valeurs garantissant la qualité des données	11
2. Types des données collectées	12
3. Méthode de collecte et validation des données	12
4. Outils de collecte de données	12
5. Technique de collecte de données	12
<b>B) TECHNIQUE D'ANALYSE ET DE TRAITEMENT DES DONNÉES</b>	12
1. Catégorisation	12
2. Analyse	13
<b>2. VIOLATIONS ET ABUS DES DROITS DES MSG</b>	13
<b>3. IMPACT DES VIOLATIONS SUR LE DROIT A LA SANTE</b>	21
1. Violences et vulnérabilité au VIH	22
2. L'impact de la Covid 19, sur les droits des MSG au Cameroun	22
<b>RECOMMANDATIONS</b>	25
<b>CONCLUSION</b>	27
<b>BIOGRAPHIES WEBOGRAPHIES</b>	27

- CADHP** : Commission Africaine Des Droits De l'Homme Et Des Peuples
- CAMFAIDS** : Cameroonian Foundation For AIDS
- CAMNAFAW** : Cameroon National Association For Family Welfare
- CEDEF** : Convention Sur L'élimination De Toutes Les Formes De Discrimination à l'égard Des Femmes
- CNLS** : Comité National de Lutte Contre le Sida
- DGSN** : Délégation Générale à la Sûreté Nationale
- DSSR** : Les Droits à la Santé Sexuelle et Reproductive
- FMO** : Forces de Maintien de l'ordre
- HFC+** : Humanity First Cameroun plus
- HRGP** : Human Right Grant Program
- LBQ** : Lesbiennes, Bisexuel.les, Queers
- LGBTQ+** : Lesbienne, Gay, Bisexuel.le, Trans\*,Queers
- MINPROFF** : Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
- MINREX** : Ministère des Relations Extérieures
- MSG** : Minorités de sexe et de genre
- OBC** : Organisation à Base Communautaire
- ODD** : Objectif de Développement Durable
- OMS** : Organisation Mondiale de la Santé
- ONU** : Organisation des Nations Unies
- PFU** : Plateforme Unity
- PIDCP** : Pacte International Relatif Aux Droits Civils Et Politiques
- PTF** : Partenaires Techniques et Financiers
- RAIL KPV** : Réseau Des Acteurs Clés D'interventions Locales Auprès Des Populations Clés et Vulnérables
- RITA** : Réseau Indépendant des Trans\* Africains
- SED** : Secrétariat d'Etat à la Défense Chargé de la Gendarmerie Nationale
- SIDA** : Syndrome de l'immuno déficience acquise
- SOGIESC** : Sexual Orientation, Gender Identity and Expression, and Sex Characteristics
- UNESCO** : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
- VIH** : Virus de l'immunodéficience humaine

**3 "95"** : Stratégie mondiale de traitement du SIDA définie par ONUSIDA pour aider à mettre fin à l'épidémie de VIH d'ici 2030.

**ABUS DE DROIT** : C'est le fait pour un.e acteur.trice non étatique d'outrepasser un certain droit, de sortir d'une norme, d'une règle de droit commun ou coutumière. L'abus de droit est répréhensible, est en particulier, une injustice, c'est un acte répréhensible établi par l'habitude ou la coutume.

**ANDROGYNE** : C'est une personne dont l'identité de genre et/ou l'expression de genre renvoient aux genres masculins et féminins à la fois. L'androgynie psychologique quant à elle, renvoie à la capacité que possède chaque individu d'évoluer vers un genre (binaire ou non binaire) indépendamment du sexe biologique (Manga, 2015 ; 2019).

**ATTEINTE À UN DROIT** : Cette notion englobe la double dimension d'un fait mettant en cause un.e acteur.trice étatique et/ou non étatique.

- Auteur d'une violation : C'est la personne qui a violé, qui a mis en péril un droit. Ça peut être une personne physique, morale ou un groupe d'acteurs.

**NON BINAIRE** : représente les identités de genre autres que la binarité exclusive homme/femme. Les personnes non-binaires peuvent se sentir comme ni homme ni femme, comme les deux, ou comme toutes autres combinaisons des deux.

**DÉPATHOLOGISATION** : c'est le parcours médical des personnes Trans\* et consiste à ne plus leur exiger d'obtenir une autorisation psychiatrique pour pouvoir terminer le processus de réassignation sexuelle (chirurgie plastique et changement d'état civil) (Alessandrin, 2014).

**DÉSINFORMATION** : C'est le fait de diffuser ou de propager délibérément des informations fausses en les faisant apparaître comme venant d'une source neutre ou crédible avec pour but d'influencer une opinion et affaiblir un adversaire.

**ETUDE CAP** : L'acronyme « CAP » renvoie à Connaissances, Attitudes et Pratiques. Il s'agit d'une étude qui porte sur les connaissances, les attitudes et les pratiques des bénéficiaires dans leurs différents milieux socio-professionnels en relation avec la thématique abordée par l'étude.

**IDENTITÉ DE GENRE** : Selon Equitas, l'identité de genre est l'expérience profonde que vit personnellement chaque personne par rapport à son genre. Cette expérience peut ne pas correspondre au sexe attribué à la naissance.

**INTERSEXE (OU PERSONNE INTERSEXUÉE)** : C'est une personne née avec les caractères sexuels primaires et/ou secondaires masculins et féminins (UNESCO, 2013 ; 2016).

**JEUNE** : C'est une personne dont l'âge est compris entre 10 et 24 ans selon la définition de l'ONU.

**GENRE** : Il désigne les attributs, comportements et choix sociaux attribués aux hommes et aux femmes dans chaque société en fonction du sexe. Le genre relève donc d'une construction sociale (Manga, 2015 ; 2019 ; UNESCO, 2013 ; 2019).

**MIS-EN CAUSE** : C'est toute personne sur qui pèse un soupçon de violation d'un droit, mais

dont la culpabilité n'a pas encore été établie.

**ORIENTATION SEXUELLE :** C'est le sentiment et l'affection que ressent une personne sur le plan émotionnel, physique et/ou sexuel, envers une personne du genre opposé (hétérosexualité), du même genre (homosexualité) ou plusieurs genres (pansexualité).

**PASSING :** C'est la capacité d'une personne à être considérée comme membre d'un groupe social autre que le sien, comme l'ethnie, la caste, la classe sociale, la religion, l'âge, l'orientation sexuelle et le genre.

**QUEER :** C'est un mot anglo-saxon utilisé pour désigner l'ensemble des minorités sexuelles et de genres.

**SANTÉ MENTALE :** C'est l'état de bien-être permettant à un individu de réaliser la totalité de son potentiel.

**SEXE :** C'est une catégorie utilisée pour classer les individus en hommes, femmes ou intersexes sur la base des critères génétiques, anatomiques et physiologiques. Il désigne donc les différences biologiquement déterminées.

**SURVIVANT.E :** C'est une personne qui survit à un acte ou un risque auquel il aura été exposé.

**TORTURE :** C'est l'action ou la pratique pour une personne agissant à titre officiel, d'infliger de manière intentionnelle une douleur ou une souffrance physique ou psychologique intense à une personne en guise de punition ou pour le forcer à faire ou à dire quelque chose. La torture vise certains objectifs communs à tous les cas que sont la volonté d'obtenir des informations, des renseignements, des aveux, de punir pour un acte, d'intimider, d'exercer des pressions ou une discrimination quelle qu'elle soit.

**TRANS' OU TRANS\* :** Expression désignant toutes les catégories de non-conformité aux normes de genre. L'Organisation mondiale de la santé (OMS), a retiré le transsexualisme de sa liste des troubles mentaux en juin 2018 et l'a reclassé dans la section consacrée à la « santé sexuelle » (Manga, 2019).

**TRANSGENRE :** La personne transgenre est une personne dont le sexe biologique est en inadéquation avec l'identité de genre et/ou l'expression de genre.

**TRANSIDENTITÉ :** C'est le fait pour une personne d'avoir une identité de genre et/ou une expression de genre différente du genre attribué à la naissance et du sexe biologique.

**TRANSITION :** C'est le processus de réassignation du sexe incluant un traitement hormonal de substitution associé ou non à une chirurgie plastique afin de conformer le corps sexué au sexe auto-ressenti (Alessandrin, 2014 ; 2017);

**TRANSPHOBIE OU VIOLENCE TRANSPHOBE :** C'est la forme de violence fondée sur le genre et qui trouve son origine dans le malaise, la peur, l'intolérance ou la haine à l'égard des personnes Transgenres (perçues comme transgressant les normes de genre) (UNESCO, 2016). Cette violence peut se manifester par un mépris, une haine ou toute autre forme de violence à l'égard desdites personnes transgenres.

**TRANSVESTIE :** C'est une expression qui se réfère au comportement des personnes Trans\* et désigne une personne qui a tendance à porter des vêtements et attributs du sexe auto-ressenti, et de façon plus permanente.

**TRAVESTI-E-S :** Ce sont des personnes qui ont tendance à porter des vêtements et marqueurs sociaux de l'autre sexe de façon occasionnelle, souvent lors des événements festifs (carnaval, soirée costumée, etc.).

**VICTIME D'UNE VIOLATION :** C'est la personne ou les personnes physiques ou morales dont le droit a été violé (femme, homme, personne handicapée, enfant, travailleur, détenu, réfugié, personnes LGBTIQ...).

**VIOLATION D'UN DROIT :** C'est le fait pour un.e acteur.trice étatique de transgresser ou d'outrepasser un droit, une norme, une règle de droit commun ou coutumier. Tout comme l'abus de droit, la violation d'un droit

---

est répréhensible.

**VIOLATION** : C'est l'action de transgresser une règle, une loi, un accord.

**VIOLENCE ÉCONOMIQUE** : C'est la forme de violence qui se traduit par la domination et le contrôle qui consiste à priver une personne d'argent ou à l'empêcher de répondre à ses besoins vitaux.

**VIOLENCE PHYSIQUE** : C'est la forme de violence qui implique un contact physique, avec pour intention ou conséquence la douleur et/ou une blessure physique.

**VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE** : Dite aussi violence morale, mentale ou émotionnelle, C'est la forme de violence caractérisée par un comportement moralement agressif ou violent d'un individu vis-à-vis d'un autre.

**VIOLENCE SEXUELLE** : C'est la forme de violence qui se manifeste par tous actes sexuels commis avec violence, contrainte, menace ou surprise.

**VIOLENCE** : L'OMS définit la violence comme étant « l'utilisation intentionnelle de la force physique, de la menace à l'encontre des autres ou de soi-même, contre un groupe ou une communauté, et qui entraîne ou risque fortement d'entraîner un traumatisme, des dommages psychologiques, des problèmes ».





La Plateforme Unity est un réseau d'organisations identitaires camerounaises créé en 2016. Elle est composée de 34 organisations membres réparties dans les 10 régions du pays.

Ses missions sont :

- **Contribuer à améliorer les droits humains des individus sur tous les plans, y compris l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles;**
- **Coordonner les interventions des organisations en matière de riposte et réponse aux violences et violations de droits humains, de riposte contre le VIH, de lutte contre le VIH/sida et pour les droits et la santé sexuelle et reproductive (DSSR) ;**
- **Conduire le plaidoyer en concertation avec les partenaires bilatéraux, multilatéraux pour la création d'un environnement favorable pour les minorités sexuelles et de genre.**

Les principaux domaines d'interventions sont :

- **La santé communautaire;**
- **L'éducation aux droits humains;**
- **La promotion du genre et des identités sexuelles;**
- **Le plaidoyer.**

La Plateforme Unity est un réseau qui offre un espace national de concertation entre les défenseur.e.s dont le but est de permettre un accès aux soins de santé pour tous.tes et un accès équitable aux services juridico-judiciaires. Le réseau s'engage à respecter l'indépendance et l'autonomie de chaque membre dans le but de s'imprégner des projets qui contribuent à un intérêt commun. Ses organes de gouvernance sont l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration et le bureau de l'Observatoire National. L'ensemble des postes dans ces organes sont occupés par les personnes issues des organisations travaillant avec les MSG selon des règles d'inclusivité.

La Plateforme Unity est fière d'être une actrice majeure sur laquelle les principaux partenaires multilatéraux peuvent se référer.

Souvent limitées par différentes barrières, la majorité des organisations des MSG au Cameroun a un accès restreint aux ressources et aux opportunités. Un réel besoin en termes de création des espaces de dialogue sécuritaire multisectoriel et inclusif ainsi que le renforcement des capacités des acteurs.trices demeurent l'objectif poursuivi depuis 06 ans déjà.

La Plateforme vise à construire un environnement dans lequel tous les individus peuvent vivre librement et s'épanouir indépendamment de leur orientation sexuelle, de leur identité et de leur genre. Chaque année depuis 2017, elle produit un rapport annuel de violences et violations des droits des MSG et de leurs défenseur.e.s au Cameroun. Ce rapport est le fruit d'un processus de collaboration entre les différentes organisations qui contribuent au processus de collecte, à la publication et diffusion de cet outil de plaidoyer en passant par l'analyse.

Ce rapport fait une synthèse des manquements liés aux normes qui reconnaissent et protègent la dignité des personnes MSG au Cameroun et de leurs défenseur.e.s. Il met également en lumière le mode de vie de ces personnes au sein de la société, ainsi que la relation qui les lie au Gouvernement tout en ressortant les limites de cette collaboration.

## **A PROPOS DES AUTEURS. TRICES**

**BIDONG VALÉRIE LAURE** (iel-elle), est une activiste féministe LBQ et défenseure des droits Humains, formatrice en genre et en VBG. Elle cumule plusieurs postes dont : Directrice des programmes à ACODEVO, rédactrice en chef du média numérique Emma.L.Infos et membre de l'Observatoire de la PFU.

**DISSOKE JEAN JACQUES** (il/lui), est le Responsable du Plaidoyer à Alternatives Cameroun. Doctorant en sciences criminelles, c'est un Défenseur des droits humains et un Consultant sur les questions des droits humains/genre/plaidoyer. Il est également Chercheur sur les questions relatives au terrorisme et à la criminologie.

**DJEUKEU TCHOMNOU JOSEPH SILVÈRE** (il/lui), est le responsable du Plaidoyer d’Affirmative Action. Diplômé en Comptabilité, Contrôle et Audit et en Management des projets et programmes, il cumule plus de six (06) ans d’expérience dans le milieu communautaire. C’est un Facilitateur et formateur sur les notions de genre et de sexualité.

**ENAMA O. JEAN PAUL** (il/lui), est le Directeur Exécutif de Humanity First Cameroon plus. Il détient un Master en santé publique et est un alumni du programme « Connectons pour les droits humains » d’EQUITAS. Il a 10 ans d’expérience dans le domaine de la lutte contre le VIH auprès des populations clés et sur les droits des MSG. Il est membre de nombreux groupes et instances internationales œuvrant pour les MSG dans le monde.

**KAMEN LIWANDI NICKEL** (iel), est le Directeur Exécutif de la CAMFAIDS et Secrétaire Général de la PFU et de la CSCC/Santé. Gradué en journalisme et communication, il cumule 10 années d’activisme au service des Droits Humains au Cameroun et en Afrique. Consultant senior, il est formateur des formateurs en Droits Humains, Santé communautaire et SOGIESC. Il est aussi membre de plusieurs groupes de réflexion et réseaux sur les MSG et les droits humains.


**KOUANKEP CHANELLE** (elle), est la Directrice Exécutive de TRANSAMICAL et Psychologue Clinicienne, graph thérapeute et Sophrologue, Elle est la Présidente du Réseau Indépendant des Trans\* Africain (RITA), Vice-présidente d’Affirmative Action, membre de la WATF, membre de Women4GlobalFund (W4GF). Elle est aussi Formatrice sur les questions de genre, identité de genre, expression de Genre, counseling et psychologie positive.

**MUNKAM TCHINGWA EBENEZER** (il/lui), Doctorant en Droit Public International à l’Université de Douala

et détenteur d’un Master en Relations Internationales, option Contentieux International. Défenseur des droits humains, consultant et formateur des formateurs en droits humains, prévention de la torture et plaidoyer. Project Manager et Directeur de la Direction des droits humains et du plaidoyer de la CAMFAIDS.

**NWOES A SANAM RENÉE** (il-elle), Psychologue clinicienne est militante Queer féministe et Directrice Exécutive de Wake up Ladies Cameroon. Elle occupe les postes de Secrétaire Générale du mouvement des leaders LBQ camerounais, membre fondatrice et Directrice régionale du réseau des jeunes féministe d’Afrique Centrale (REJEFEMAC) et consultante sur les questions de SOGIESC, de mouvements LBQ et de VBG. Elle cumule plus de dix (10) années d’activisme au service des droits des personnes LGBTIQ+ et des survivantes de VBG de ce fait, elle est membre de plusieurs groupes de réflexion et réseaux féministes africains.

**OLONGO ANTOINE SILVÈRE** (il/lui), Sociologue-Chercheur-Enseignant en santé et développement, Défenseur des Droits Humains et Formateur en santé communautaire, santé publique, genre, identité de genre et sexualité. Il est actuellement Directeur des Programmes à Humanity First Cameroon Plus.



**TONKEU YVES CYRILLE** (il), est responsable droit humain et plaidoyer à HFC+. Il détient un master en droit international public. C'est un Activiste LGBTIQ+ et un formateur en droits de l'homme, sécurité et SOGIESC. Il cumule plus de neuf (09) ans d'expérience dans le milieu communautaire.

**KOUAM YANNICK CABREL** (elle), est licenciée en lettres bilingues, et en communication des entreprises. Activiste, observatrice des droits humains, elle est Consultante et Formatrice sur les questions relatives aux genres et identité de genre. Elle est aussi la Directrice Exécutive de Transigeance action féministe et Secrétaire générale du réseau RITA, représentant les populations clés d'Afrique centrale notamment les personnes transgenres, auprès du réseau Fierté Afrique Francophone.

**THÉO DONGMO** (il/lui), est un expert en suivi évaluation, conception et analyse des bases de données, gestion des projets et anthropologie du développement. Il est en outre Consultant/Facilitateur et Formateur. C'est un expert en SOGIESC et construction des mouvements. En outre l'activiste est Coordonnateur du RITA (Réseau Indépendant des Trans\* Africains), Consultant permanent chargé des programmes à la West African Trans\* forum (WATF), Membre de gouvernance par intérim à l'African Trans\* Network (ATN), Co-président Trans de Fierté Afrique Francophone et membre de CIVICUS et AQYI (African Queer Youth Initiative).





**M**erci ! Nous ne pensons pas qu'il y ait d'autres épithètes ni d'adjectifs, nous permettant d'exprimer notre gratitude à l'ensemble des acteurs.trices ayant contribué à la production de ce rapport annuel de violence 2021. Nous

profitons de cette tribune pour honorer l'engagement sans faille des organisations de la Plateforme Unity, du réseau RITA, du mouvement LBQ national et, le courage dont font montre les acteurs-trices qui, durant toute l'année, ont travaillé à collecter, parfois au risque de leur vie, les données qui sont contenues dans ce rapport. Cette année a particulièrement été difficile au vu de diverses crises que traverse le Cameroun.

Les chiffres contenus dans ce rapport nous plongent à première vue, dans un silence assourdissant. Ils laissent voir explicitement que, la lutte pour le respect des droits des Minorités Sexuelles et de Genre, nous appelle à plus de mobilisation : c'est le leitmotiv de la Plateforme Unity et des autres réseaux. Comment continuer sans remercier de manière solennelle les partenaires institutionnels et techniques qui nous ont accompagnés tout au long

de cette année ? Vos soutiens et vos contributions multiformes et interdépendants ont rendu possible, les résultats contenus dans ce présent rapport. Cette année encore, nous remercions l'ensemble des membres du comité de rédaction de ce rapport. La postérité vous en sera gré !

Notre Rapport est donc là ! Le titre à lui seul donne le ton de la vocation que nous souhaitons lui donner. Le « cri » dont il est question ici n'est pas seulement celui d'une communauté, il devra résonner bien fort dans les têtes et les cœurs de tous.tes, en même temps qu'il devra nous interpeller à notre rôle pour la construction d'une société ancrée dans le respect des valeurs humaines et des droits de tous.tes. Que l'ensemble des associations de la Plateforme Unity et des autres réseaux en fassent large diffusion. Puisse l'écho de ce « cri » être transporté par le vent et se faire entendre dans tous les coins du monde.

*Michel ENGAMA  
PCA de la Plateforme Unity*



La mobilisation pour l'égalité et la non-discrimination en faveur des personnes lesbiennes, gay, bisexuelles, transgenres, queer et intersexuées (LGBTQI) en est bientôt à sa deuxième décennie au Cameroun. Hier, grâce aux efforts d'éminent.e.s professionnels.les, pour certain.e.s, et de militant.e.s engagé.e.s,

pour d'autres, notre conscience collective est parvenue à intégrer que l'orientation sexuelle était une réalité humaine universelle, qu'il pouvait exister et qu'il existe une homosexualité ou une bisexualité, masculine ou féminine, certes minoritaire comparativement la réalité hétérosexuelle mais bel et bien africaine, camerounaise.

Aujourd'hui, nous en sommes encore à démontrer, malgré toute l'évidence disponible, que les personnes LGBTQI sont des êtres humains et que, à ce titre, ils devraient jouir de tous les droits consacrés par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Constitution du Cameroun et tous les traités et conventions signés et ratifiés par notre pays. Qu'elles devraient pouvoir vivre sans discrimination, sans violence. Le présent rapport est un bien précieux en ceci qu'il nous permet de comprendre la réalité des personnes LGBTQI au Cameroun pour pouvoir mieux y répondre. En particulier, il nous informe sur la nature des violations des droits humains et des violences les affectant : leurs ampleurs, leurs fréquences, leurs spécificités et leurs gravités.

Le rapport a ceci de remarquable qu'il est le fruit d'une collaboration entre associations de personnes LGBTQI, regroupées sous l'égide de la Plateforme Unity, ayant pour seule et unique force leur volonté de pointer du doigt les inégalités, pour seules armes un stylo et une feuille de papier, un téléphone portable ou un ordinateur. Sans financement

international ni domestique, ce rapport a pu, au gré de l'adhésion et de l'engagement des associations auprès de la Plateforme Unity, étendre sa portée sur le plan national et documenter de manière encore plus méticuleuse les violences affectant chacun des groupes représenté sous l'acronyme commun LGBTQI. Un exemple inspirant pour d'autres groupes de populations vivant des réalités similaires.

A l'ère d'un Plan Quinquennal 2020-2024 de réponse aux obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services VIH et tuberculose au Cameroun et d'une volonté de plus en plus manifeste d'apporter une réponse institutionnalisée auxdits obstacles dans la perspective d'améliorer l'accès et l'utilisation des services, ce rapport apporte des éléments nécessaires pour mesurer les progrès, se questionner et affiner les interventions. Nos programmes sont-ils véritablement en train d'apporter le changement attendu? Quelles interventions pouvons-nous renforcer, passer à l'échelle ou au contraire réorienter? Comment les acteurs.trices sensibilisé.e.s ou formé.e.s sur les questions des droits des personnes LGBTQI peuvent-ils.elles être impliqué.e.s et soutenu.e.s pour aboutir au changement? Comment pouvons-nous mieux répondre à la stigmatisation, la discrimination et la violence présente dans les familles et les communautés, le milieu de l'éducation, du travail, de la justice pour atténuer leurs conséquences négatives sur l'accès et l'utilisation des services de santé et vice versa?

Le rapport interpelle à plusieurs titres et je le recommande à des lecteurs.trices tous.les azimuts, aux professionnels.les travaillant dans une perspective droits de l'homme, de santé publique, socio-anthropologique ou exerçant dans d'autres domaines.

*Dr Steave NEMANDE, expert sur les questions VIH, droits humains et populations clés*

Le rapport annuel national 2021 intitulé « Le Cri d'une Communauté : De la désinformation au drame » met une fois de plus en lumière les différentes violences et abus des droits humains dont les minorités sexuelles et de genres (MSG) ont été victimes tout au long de l'année au Cameroun. En effet, 4116 cas de violation ont été perpétrés sur 2898 MSG tout au long de cette année. Il s'agit entre autres des violences d'ordre physiques, psychologiques, sexuelles et économiques. Les observateurs.trices de documentation de ces cas de violation/violence appartenant aux organisations de la Plateforme Unity ont recensé ces différentes cas en communauté, dans les milieux sanitaires, dans l'environnement de travail, au sein de la justice et dans l'urgence humanitaire. En fonction des espaces où ont été recensées ces violations, on a identifié divers auteurs.trices également. Nous pouvons à ce titre illustrer la classification ci-après : Communauté (partenaires sexuels, familles, voisins, bailleurs, médias, leaders politiques, religieux ou traditionnels) ; Santé (professionnels.les de santé et non professionnels.les travaillant dans les formations sanitaires - gardiens etc.) ; Education (enseignant.e.s, apprenant.e.s, personnel d'encadrement, administration publique) ; Milieu de travail (collègues, superviseur.e.s, employeurs, administration publique) ; Justice (police, gendarmerie, administration pénitentiaire, avocat.e., magistrat.e.s, administration publique, etc.), Urgence humanitaire (bénéficiaires, employé d'organisation humanitaire, administration publique).

Parmi les survivants.tes des violations au sein des MSG, on constate qu'il y a des sous-groupes nettement plus vulnérables que d'autres. Des 4116 cas de violation documentés, 407 sont des femmes lesbiennes, 233 sont des personnes bisexuelles, 1656 sont des hommes gays, 735 sont des personnes transgenres, 14 sont Queers et 26 sont d'orientation et identité de genre indéterminées. Ces différentes violations ont eu des répercussions significatives sur le plan de la santé, notamment dans le cadre de la lutte contre le VIH. La discrimination et la stigmatisation vécues dans les milieux de soins est un facteur qui tend à éloigner les MSG des milieux de soins. Cet état de choses est un frein pour l'atteinte des objectifs 95/95/95 relatifs au dépistage, au traitement et à la

suppression de la charge virale au sein des populations clés. Mettre fin au VIH d'ici 2030 restera utopique si on ne lève pas toutes ces barrières structurelles qui limitent l'accès aux soins de santé des populations clés. On se réjouit tout de même, qu'il existe un dispositif de réponses communautaires face à ces différents cas de violations. En effet, grâce aux soutiens des partenaires techniques et financiers, les organisations identitaires sont capables d'offrir une assistance juridique, médicale et sociale aux survivants.tes des violations. Des maisons de refuges ont été récemment mises sur pied et permettent d'accueillir temporairement les MSG qui se retrouvent sans domicile fixe du fait de leur orientation sexuelle réelle ou supposée. Il existe également des programmes d'éducation aux droits humains qui permettent aux MSG de gérer et prévenir les risques de VBG. Aussi, des actions de plaidoyer en direction des décideur.e.s sont continuellement menées pour la mise en place d'un environnement social favorable aux MSG. Mais, malheureusement les réponses apportées sont loin de pouvoir couvrir les besoins de la communauté MSG. C'est à cet effet que des recommandations ont été formulées dans le cadre de ce rapport pour répondre de manière efficace et durable aux problèmes susmentionnés.

Les recommandations majeures émanant de ce rapport portent sur l'abrogation des lois qui accentuent la vulnérabilité des MSG et la formation des acteurs.trices de média qui sont vecteur de la désinformation au Cameroun. Il y a aussi un grand besoin de coordonner les efforts des acteurs.trices mettant en œuvre les actions en direction des MSG, et la plateforme Unity se veut désormais être cet outil fédérateur de ce mouvement.

Le combat pour le respect et la protection des droits humains est un combat perpétuel. Si aujourd'hui certains pays ont pu s'approprier les droits et libertés, en veillant sur ceux-ci, en Afrique et au Cameroun en particulier, des efforts considérables sont observés bien qu'on enregistre toujours un bon nombre de situations de violences et d'abus de droits humains. Cette situation est amplifiée par les crises politiques et sécuritaires qui sévissent dans les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest, du Nord et de l'Est ; ainsi que par la crise sanitaire marquée par la survivance de la COVID-19.

En effet, le Cameroun a ratifié la majorité des traités internationaux relatifs aux droits humains aussi bien généraux que spécifiques à l'instar du pacte international relatif aux droits civils et politiques, du pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, de la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, de la convention relative aux droits de l'enfant, du protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique : le protocole de Maputo etc...

Bien qu'ayant ratifié ces différentes conventions et traités, force est de constater que la pratique en matière de droits humains au Cameroun reste toujours éloignée des standards internationaux. En ce qui concerne les droits des Minorités Sexuelles et de Genre (MSG) ne sont pas toujours respectés, elles sont victimes des pires atrocités, allant des arrestations arbitraires, des actes de tortures, des rejets familiaux, des traitements cruels inhumains. Sur le plan légal, le code pénal camerounais à travers la loi 347-1 punit jusqu'à 05 ans de prison toute personne ayant des rapports avec un partenaire de même sexe. L'article 83 de la loi de 2010 sur la cybercriminalité et la cyber sécurité condamne également toute proposition de rapport sexuel faite à une personne de son sexe, par un moyen de communication électronique, et double la peine si la proposition débouche sur un rapport sexuel. Ces lois sont à l'origine de nombreuses dérives sociales et contribuent à la stigmatisation des MSG au Cameroun.

Sur le plan sanitaire, les MSG à cause de la stigmatisation et la discrimination ont un accès limité

aux services de santé. Toutefois, la lutte contre le VIH est une porte d'entrée qui permet aux organisations de la société civile d'offrir des services de santé à une partie de ce groupe de population. En effet, le Plan Stratégique National (2018-2022) de lutte contre le Sida identifie les Hommes qui ont des rapports Sexuels avec d'autres Hommes (HSH) et les personnes transgenres comme faisant partie des populations clés. En effet, l'étude comportementale et biologique de 2016 a trouvé une prévalence de 25% au sein des hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes (HSH) contre 2.7% de la population nationale (Camphia). Cet état de fait justifie qu'il existe des programmes de lutte contre le VIH en direction de ces cibles, notamment les programmes soutenus par le Fonds mondial de lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme et ceux du PEPFAR. Malheureusement, seuls les HSH et les TG sont concernés par ces programmes, les femmes lesbiennes et bisexuelles ne bénéficient pas de ces services de santé. Il existe également très peu de données sur la situation des personnes intersexuées au Cameroun.

Ainsi, conformément aux objectifs de la Plateforme Unity et de son organe exécutif qu'est l'Observatoire, il s'est avéré nécessaire de se situer dans la continuité en élaborant pour le compte de l'année 2021, un rapport des violences et des violations qui présenterait de manière exacte l'état des violences et des violations reportées en 2021 par la Plateforme Unity.

1- La Pacte international relatif aux droits civils et politiques a été conclu à New York le 16 décembre 1966.

2- Le pacte a été adopté et ouvert à la signature, à la ratification et à l'adhésion par l'Assemblée générale dans sa résolution 2200 A (XXI) du 16 décembre 1966.

3- La convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants a été adoptée et ouverte à la signature, à la ratification et à l'adhésion par l'Assemblée générale dans sa résolution 39/46 du 10 décembre 1984. Elle est entrée en vigueur le 26 juin 1987.

4- La charte a été adoptée le 27 juin 1981 par l'ensemble des chefs d'Etats et de gouvernements de l'OUA.

5- La charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant a été adoptée par la vingt-sixième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA Addis-Abeba (Ethiopie), en juillet 1990.

6- Le protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique, Adopté par la 2ème session ordinaire de la Conférence de l'Union Maputo, le 11 juillet 2003.

Dans le processus de remontée des cas de violences et violations des droits des minorités sexuelles et de genre, il est important de montrer de manière explicite, l'ensemble des mécanismes ayant conduit à l'aboutissement de ce travail. Dans ce rapport, il est question de présenter les processus ayant conduit à la collecte et la remontée des cas, c'est-à-dire ; les principes et valeurs garantissant la qualité des données, le type de données collectées, le mode de collecte des données, les outils et les techniques mobilisés pour la collecte et la remontée des cas. Cette méthodologie met également un accent sur les techniques d'analyse et de traitement des cas collectés.

## A. MÉTHODE PROCESSUS DE COLLECTE DE REMONTÉE DES CAS

### 1. Principes et valeurs garantissant la qualité des données

La documentation, le suivi et le reporting des différents cas de violences et violations n'ont été faits qu'après l'obtention du consentement éclairé de chaque survivant.e. Les actions d'investigations et la collecte des données ont pris en compte la sécurité des personnes et par conséquent celle des sources. La documentation a ainsi obéi à une codification par cas, afin d'éviter de dévoiler les identités des personnes. Avant toute validation des données, la fiabilité des preuves a été vérifiée par les points focaux droits humains des organisations membres de la PFU, ensuite par le comité de rédaction du rapport. Les informations obtenues ont été vérifiées à travers la triangulation à travers les témoignages des victimes, les dossiers juridiques, médicaux, les photos et les vidéos... C'est dire que les principes ci-après sous-tendent la crédibilité de ce rapport :

- **Consentement et protection de la source ;**
- **Confidentialité de la source ;**
- **Codification et sécurisation des données ;**
- **Vérification et fiabilité des preuves.**

### 2. Type de données collectées

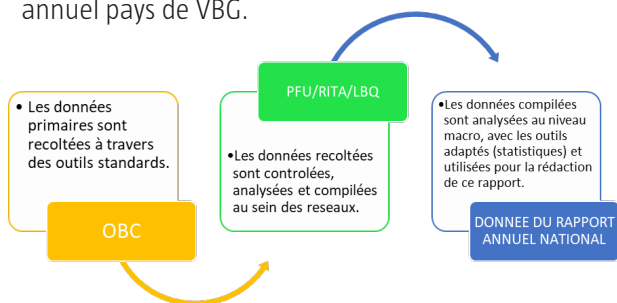
Les données collectées sont à la fois descriptives et analytiques (qualitatives et quantitatives)

### 3. Méthode de collecte des données

La méthode de collecte des données comprend l'observation, le reporting et la documentation. L'observation des violences et violations est liée à l'orientation sexuelle, l'identité de genre et de sexe.

La collecte s'est faite à trois niveaux :

Les organisations à base communautaire (OBC) collectent leurs données et envoient à l'observatoire de la Plateforme Unity qui compile afin de permettre au comité de rédaction de produire le rapport annuel des VBG. Les réseaux en occurrence le réseau RITA et le mouvement des leaders LBQ compilent leurs données et les envoient au comité afin de produire un rapport annuel pays de VBG.



### 4. Outils de collecte des données

La fiche de documentation, la fiche de suivi, les fiches de référence et contre référence, la base de données numériques et les smartphones ont été exploités pour la collecte des données de ce rapport.

### 5. Technique de collecte de données

La détection des cas de violences et violations, le reportage libre et volontaire par le.la survivant.e, le reportage des cas par une tierce personne, la veille ou tracking des cas, le screening des cas, le dépistage des violences et la revue documentaire ont été utiles.

## B TECHNIQUE D'ANALYSE ET DE TRAITEMENT DES DONNÉES

### 1. Catégorisation

Dans le processus d'analyse de ce travail, la catégorisation est l'étape qui a suivi la centralisation des



cas collectés. Elle a consisté à regrouper les cas similaires en vue de permettre une meilleure exploitation et une meilleure analyse, tout en évitant les doublons.

Après la centralisation des cas collectés, un regroupement des cas a été opéré en fonction des similitudes, pour permettre leur analyse en profondeur, mais aussi pour relever les occurrences.

## 2. Analyse

Dans le souci de faire parler les chiffres,, il a fallu pour parvenir aux résultats de ce rapport, effectuer une opération essentielle, qui est l'analyse du contenu. Elle a donc consisté à sélectionner et à extraire des données susceptibles de permettre une meilleure compréhension des faits. Dans cette logique, ce rapport qui contient des données quantitatives et qualitatives repose sur l'analyse de contenu et de son contexte. Celle-ci a permis de prendre en compte les auteurs.trices, les victimes, les lieux et le temps de la commission de la violation. Cette approche a été adoptée dans le but de rendre intelligible les différents cas de violations et abus des droits humains dont sont victimes les MSG, le contexte dans lequel ils sont perpétrés, les comportements des acteurs-trices et l'influence de certains facteurs socio-culturels, politiques, économiques et sanitaires sur la violation des droits des minorités sexuelles et de genre au Cameroun.

## 6. VIOLATIONS ET ABUS DES DROITS DES MSG

La haine vis-à-vis des personnes LGBTQI+ est omniprésente au sein de la société camerounaise et se manifeste par des actes de violences. Elle est alimentée par des facteurs multiformes notamment l'environnement pénal, la culture, les us et coutumes, l'ignorance et la religion.

Comparativement à l'année 2020, 2021 a été marquée par une recrudescence des actes homophobes/transphobes passant de 2031 cas à 4116. Il faut noter que les médias qui relaient certains cas notamment, l'affaire Shakiro et Patricia mais aussi, de la célèbre footballeuse camerounaise Gaëlle ENGANAMOUIT ont servi de catalyseurs à de nombreux cas de violences enregistrées.

Les violences recensées ont été regroupées dans différents groupes notamment :

- **Catégorie des violences ;**
- **Principales cibles des violences ;**
- **Auteurs.trices des violences ;**
- **Violences par région.**

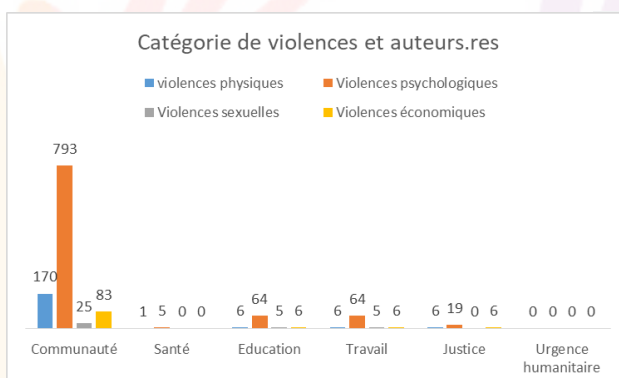
### **CATÉGORIE DE VIOLENCES : VIOLENCES PSYCHOLOGIQUES AU TOP !**

Le constat est que parmi les types de violences subies par les personnes LGBTQI au cours de l'année 2021, les violences psychologiques sont les plus récurrentes (71%), suivies des violences physiques (16%), des violences économiques (9%) et des violences sexuelles (4%).

Violences Psychologiques	Violences Physiques	Violences économiques	Violences sexuelles
2936	641	382	157
71%	16%	9%	4%

Les violences/violations psychologiques enregistrées se manifestent par le chantage, les injures, la diffamation, les discours haineux, le rejet familial, la discrimination, le mariage forcé, l'interdiction de voir son enfant ou son partenaire, la thérapie de reconversion, le outing, les violations des autres droits fondamentaux etc. Elles sont la cause de nombreuses maladies mentales pouvant entraîner la dépression, le stress post-traumatique, les insomnies, les angoisses permanentes ou les tentatives de suicide.

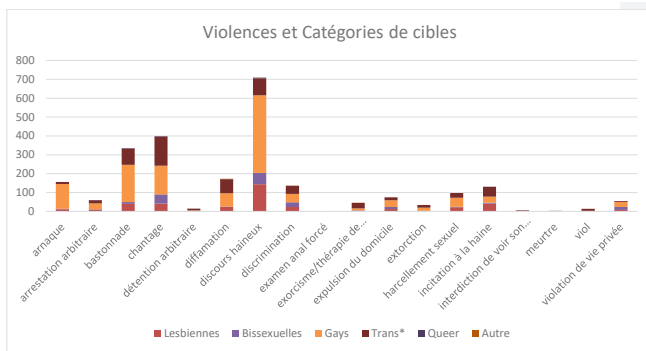
D'après le diagramme ci-dessous, il est clair de constater que l'environnement dans lequel évolue les victimes est le lieu où ils.elles sont le plus vulnérables. Près de 88% des violences sont enregistrées dans la communauté de la victime. Nous attendons ici par communauté, la famille, les partenaires sexuels.elles, les voisin.e.s, les médias sociaux, les bailleurs.resses.



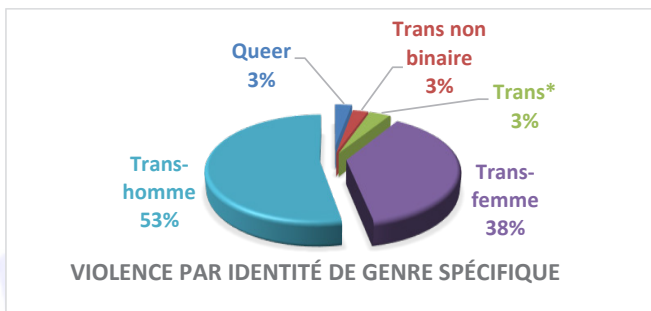
## LES PRINCIPALES CIBLES

L'analyse des données sur les violences, fait constater que les causes des actes homophobes sont très souvent basées sur l'orientation sexuelle réelle ou supposée des survivants.es et sur leur identité/ expression de genre. Les survivants.es dont leur orientation sexuelle est réelle ou supposée sont les plus exposés au risque de violences tel que le démontre le tableau ci-dessous :

Orientations sexuelles 75%			Expressions/Identités de genre 25%		
Lesbiennes	Bisexuelles	Gays	Trans*	Queer	Autres
407	233	1686	735	14	26
13%	8%	54%	24%	0,5%	0,8%



Une analyse croisée entre les violences et les catégories de cibles, permet de constater que les personnes gays et les personnes trans\* sont les plus exposées aux violences. Elles sont suivies des lesbiennes.

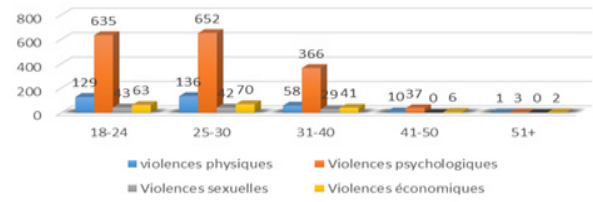


Une analyse approfondie des cas de violences faites aux personnes trans\* montre que le pourcentage des violences décroît considérablement lorsque le passing est complet. Cet état de fait s'illustre dans le



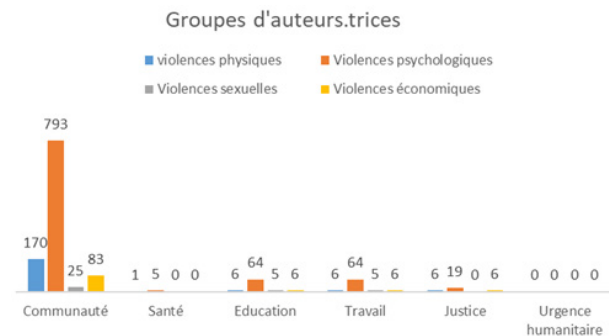
constate que les tranches d'âge les plus exposées sont :

- De 18 à 24 ans
- De 25 à 30 ans
- De 31 à 40 ans
- De 41 à 50 ans.



## Les auteurs.trices

Les auteurs-trices des violences sont multiples. Au regard des catégories de violence suscitées, force est de constater que l'environnement direct de la victime est où se trouve le plus les bourreaux.

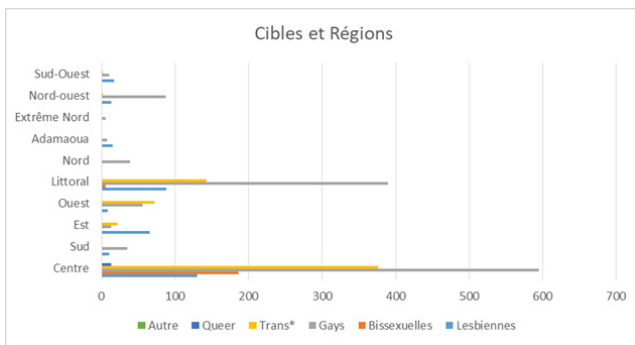


De cette analyse, on constate que 46% des auteurs.trices sont non identifié.es, ceci provient de deux (02) principaux faits :

- Les auteurs.trices sont nombreux.es à mettre un point d'honneur à rester dans l'anonymat pour constamment manifester leurs actes de violences à l'égard de la communauté;
- Les victimes vivants.tes dans la peur des représailles n'osent pas dénoncer les auteurs.trices.

## Les régions

La collecte des données sur les violences a couvert l'ensemble du territoire national et a permis d'observer que la région du Centre concentre le plus grand nombre de violences, soit plus de 50% des cas nationaux, suivi de la région du Littoral. Ceci est dû à la forte concentration des organisations dans ces régions et à leur expertise certaine ou avérée dans la collecte et l'analyse des données.



Région									
Centre	Sud	Est	Ouest	Littoral	Nord	Adamaoua	Extrême Nord	Nord-Ouest	Sud-Ouest
1495	46	80	86	640	55	214	18	264	66
50,44%	1,55%	2,70%	2,90%	21,59%	1,86%	7,22%	0,61%	8,91%	2,23%

### Les catégories socio-professionnelles

Le milieu socio-professionnel est également l'un des secteurs majeurs où se manifestent les violences et discriminations à l'égard des personnes LGBTQI+. L'analyse permet d'apprécier un taux de violence élevé au sein du secteur informel, soit 36%. Il devient donc clair que le niveau d'instruction de ces populations est un facteur majeur d'accroissement des violences sous toutes ses formes allant du harcèlement, au chantage et à bien d'autres formes.

Le deuxième secteur dans lequel les violences sont le plus rencontrés est celui du travail de sexe. Ce deuxième secteur rejoint littéralement le premier secteur en rapport avec la question du degré d'analphabétisme des membres de la communauté LGBTQI.

Catégorie socio-professionnelle						
Elèves	Etudiant es	DDH	TS	Sans emploi	Emploi secteur formel	Emploi secteur informel
24	33	12	47	26	10	87
10%	14%	5%	20%	11%	4%	36%

### Publié par plateforme UNITY

Bp 1956 Yaoundé - Cameroun

Contact : (+237) 697 38 97 99 / +697 389 799

e-mail : plateformeunity@gmail.com

#### Supervision générale

Michel Engama Président du Conseil  
d'Administration de la Plateforme UNITY

#### Coordination équipe de rédaction

Nickel Kamen Liwandj, ESSOUNGA Jeanne Klaris

Secrétariat Général de la plateforme UNITY

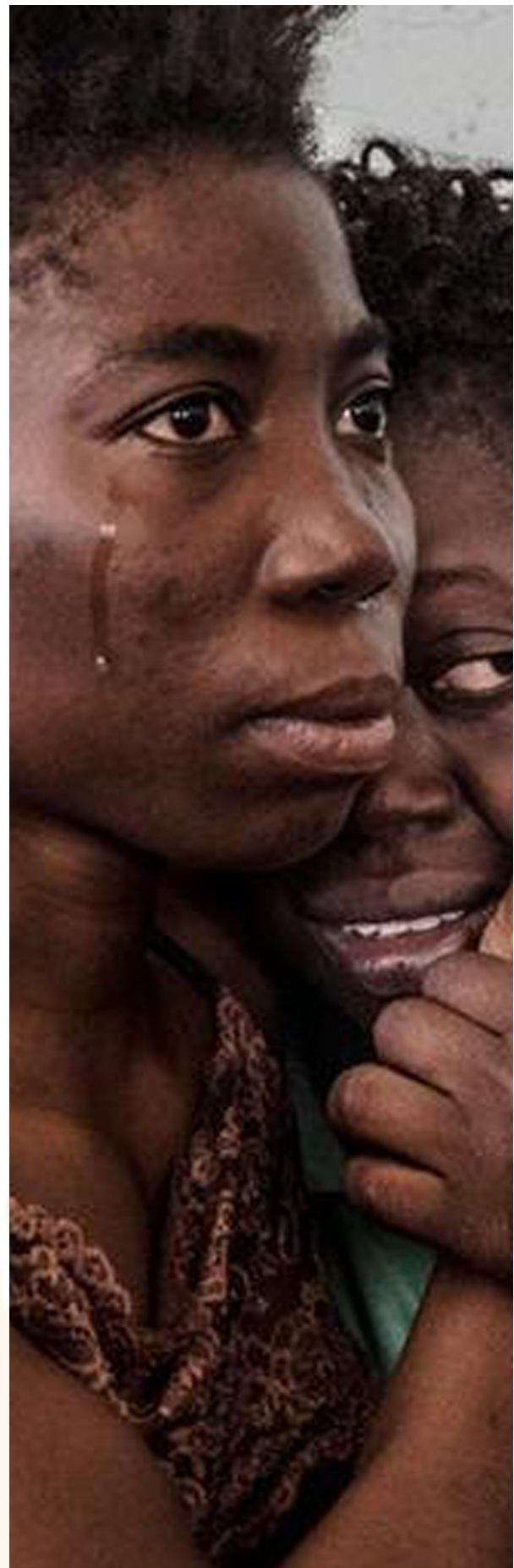
#### Design

Jean-yves Mvondo; Lafayette design

Tel : (237) 698 552 971

mvondojeanyves@yahoo.fr

Copyright 2022 Protection internationale Ce rapport a été réalisé à l'intention de tous et toutes et peut être cité ou reproduit sans visée commerciale et dès lors que la source et l'auteur sont mentionnés



**A**u regard du nombre pluriel des cas de violences enregistré au cours de cette année, la Plateforme Unity à travers ses organisations membres a développé une gestion stratégique à deux niveaux appelée **la notion du R2** notamment :

Avant le risque : stratégie préventive encore appelée **« Riposte »**

Après la survenance du risque : stratégie d'assistance encore appelée « Réponse »

La « Riposte » ou encore stratégie préventive est mise en œuvre pour éviter la survenance du risque et contribuer à la construction d'un environnement favorable pour les minorités de sexe et de genre dans la société camerounaise. Elle permet en outre, une meilleure mise en œuvre des activités communautaires dans un environnement sécurisé. Parmi ces stratégies de riposte, on note:

- ***l'existence des plans de sécurité ou de gestion des risques au sein des organisations;***
- ***Les actions de plaidoyer en direction des décideur.e.s;***
- ***La création du réseau des acteurs.trices clés d'interventions locales auprès des populations clés et vulnérables « RAIL KPv ».***

Les plans de sécurité ou de gestion des risques sont un guide sécuritaire pour les organisations identitaires. A travers ce document, nous retraçons les facteurs de vulnérabilité favorisant la survenance du risque, les zones à risque, les comportements à risques ainsi que les mesures d'atténuation. Il est régulièrement exploité par les organisations pour sensibiliser les minorités sexuelles et de genre sur les différents risques et leurs mesures de contournement. Les comportements à éviter en public, les attitudes à adopter devant les situations de violence font partie des méthodes de réduction des risques. Prenant en compte l'aspect physique et numérique, les organisations et défenseur.e.s s'en inspirent pour leur propre confort sécuritaire.

Sous le lead de la Plateforme Unity, un plan national de gestion des risques a été rédigé et divulgué auprès des organisations pour appropriation

et implémentation. A ce jour, la majorité des organisations possède un plan de sécurité personnel et organisationnel. Les actions de plaidoyer sont entreprises par les acteurs.trices communautaires en direction des décideur.e.s. Pour illustration, nous avons le plaidoyer entrepris en direction du Ministère de la Justice précisément à la Direction des droits de l'homme et de la coopération internationale pour la réduction des arrestations arbitraires et surtout la répression pénale des auteurs.trices de violences en direction des MSG. Ces actions de plaidoyer contribuent grandement à la réduction des violences et surtout au renforcement de la collaboration avec les institutionnels pour un travail commun. L'augmentation du nombre d'alliés.es à l'issue de ces actions ont donné naissance au RAIL KPv qui est actuellement présent dans six (06) régions : Centre, Littoral, Ouest, Est, Sud, Adamaoua. Ce réseau d'acteurs.trices clés supervisé par ALTERNATIVES Cameroun et CAMFAIDS donne l'opportunité aux acteurs.trices allié.e.s d'intervenir bénévolement en cas de violences et de violations. A ce jour, il constitue un véritable mécanisme de gestion des risques.

S'agissant de la réponse, elle est multiforme. On retrouve alors: l'assistance juridico-judiciaire; l'assistance médicale; l'assistance psychologique et l'assistance sociale/psychosociale. Sous réserve du consentement du.de la survivant.e, ces réponses ayant un caractère tant holistique que singulier correspondent à la nature du besoin identifié. Elles sont dites "directes" lorsque l'organisation en charge du.de la survivant.e a la capacité propre de l'assister. Au cas contraire, elle procède à un référencement du cas sanctionné par un rapport d'incidence vers une autre organisation ayant la capacité d'agir, d'où l'assistance indirecte.

**L'assistance juridico-judiciaire** est faite soit par un.e parajuriste ou un.e juriste œuvrant au sein de l'organisation ou encore, par un cabinet conseil (avocat) partenaire à l'organisation. Il s'agit régulièrement des cas d'arrestation arbitraire, agression physique ou verbale, arnaque, diffamation et chantage. Selon le circuit institué par les organisations, les paras juristes ou juristes interviennent en première ligne notamment

---

lors du recoupage des faits, identification des besoins, information sur les procédures judiciaires, rédaction et dépôt d'une plainte. Quant au cabinet conseil (avocat), il assiste le.la survivant.e devant les instances judiciaires (tribunaux, commissariat, gendarmerie), il effectue des consultations/ conseils juridiques et participe également aux missions de plaider. Au sein de la communauté, certains programmes à l'instar du Projet financé par le Fonds Mondial de lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme, mettent à la disposition des organisations membres des conseils juridiques recrutés pour la gestion des cas de violences survenus au cours des activités du projet. Afin d'améliorer la réponse des organisations, dans le cadre du projet Human Rights Grants Programs (HRGP), la PFU a organisé en 2021 une formation certifiante pour 34 parajuristes issus des organisations membres.

Parallèlement, certaines organisations ont entrepris des partenariats avec des cabinets d'avocats et une initiative intéressante de la plateforme en 2021 a permis d'organiser une rencontre de partage de bonnes pratiques en matière de défense des MSG entre ces avocats allié.e.s au Cameroun.

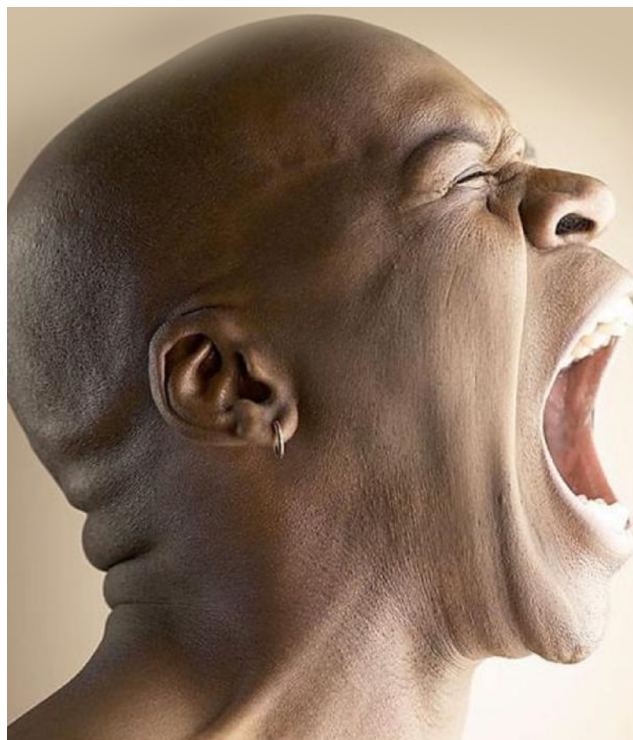
**L'assistance médicale** se fait en grande partie au sein des « Drop in Center » sous réserve de la disponibilité d'un plateau technique qui répond aux besoins récurrents identifiés. Ici il s'agit d'apporter une réponse médicale adaptée et respectueuse à certaines pathologies notamment celles de la marge annale (proctologie) qui souffre encore d'une carence de personnel au plan national. De même, La discrimination et la stigmatisation restent très prononcées au sein des formations sanitaires réduisant ainsi l'accès aux services aux MSG. Certaines organisations ont développé une approche de soin syndromique et holistique adossée sur des programmes VIH et permettant de travailler avec les formations sanitaires identifiées friendly . Pour des cas graves, il existe un système de référencement et contre référencement entre les organisations et ces formations sanitaires où nous retrouvons des acteurs.trices allié.es formé.e.s sur l'intégration de l'approche genre et droits humains des populations clés dans les services de soins et santé .

L'assistance psychologique, elle reste et demeure la moins développée parmi toutes ces réponses du fait du faible intérêt exprimé par les survivants.tes pourtant, elle représente la violence la plus enregistrée. Ces dernières années, l'on a remarqué une véritable expansion du secteur à travers l'engagement des psychologues dans certaines organisations mais aussi à travers certains programmes comme Human Rights Grants Programs de Care Cameroun qui a commandé une enquête communautaire sur la violence psychologique en direction des personnes Transgenres et un outil guide pour les professionnelles du suivi pour détecter les troubles et accompagner les victimes . Il convient de préciser que tous les cas de violences ont un caractère traumatique et nécessite à cet effet une assistance psychologique. Ce service est également important pour des cas de médiation familiale, médiation professionnelle et coming out ou outing.

Pour ce qui est de l'assistance sociale/ psychosociale, elle revêt plusieurs facettes notamment le screening et l'écoute des victimes, la visite aux detenu.e.s condamné.e.s pour fait d'homosexualité et faits connexes à l'homosexualité (complicité, tentative promotion) et, l'accueil des survivant.e.s dans les refuges. Ces bénéficiaires sont pour la plupart victimes de rejets familiaux ou d'éviction de domicile . Même si certains shelters existaient déjà à Douala et Yaoundé, les projets Human Rights Grants Programs et le projet PRIDES-CM ont amplifié leur nombre. On les retrouve aujourd'hui dans plusieurs autres villes notamment: Kribi, Ngaoundéré, Bertoua et Bafoussam pour un total de 11 shelters fonctionnels. A côté de ces logements temporaires, il existe tout un programme en termes de réinsertion/insertion sociale à travers les programmes associatifs offrant une batterie de formations socioprofessionnelles à ces survivant.e.s afin de faciliter leur autonomisation, gage nécessaire à une réinsertion réussie. Certains partenaires comme Care Cameroun accompagnement soutiennent également ces personnes à travers des programmes tels que « AVEC » supervisés par ses organisations membres. Pour des cas nécessitant une assistance supplémentaire, les organisations font recours aux fonds d'urgence auprès de certains partenaires. A l'occurrence, le FULL , Fonds

« **LAMBA LAMBERT** » géré par la Plateforme Unity.

Le plaidoyer pour les réformes légales favorables à la réduction de la stigmatisation et la discrimination: Depuis des années, les organisations menent activement un ensemble d'activités dont le but est d'amener les autres groupes thématiques des droits humains à aider les populations clés et les MSG dans le plaidoyer pour le changement de politiques discriminantes. Beaucoup de ces organisations s'appuient sur les programmes de VIH pour créer des opportunités d'échange avec les autorités en vue de changer les lois et politiques discriminantes. L'une des initiatives intéressantes des organisations, est la mise en œuvre chaque année depuis 2015, de la semaine nationale de lutte contre les violences et violations faites aux défenseurs.es des droits humains au Cameroun chaque 15 juillet. Cette année, sous le lead d'HFC+ cette activité aura été une vitrine des revendications. Comme autres initiatives intéressantes on peut citer les déjeuners de presse organisés à Douala par ADEFHO



### 1. AGRESSIONS, INTIMIDATION ET MENACES DU PERSONNEL DE LA CAMFAIDS

Le 1er Mai 2021 (fête de travail), le personnel de CAMFAIDS s'est réuni à leur siège sis au quartier Titi garage à Yaoundé pour célébrer cette journée en compagnie de certains amis et connaissances. Tout s'est bien passé jusqu'à la fin de la célébration. C'est alors qu'un groupe de jeunes s'étant réunis quelques instants plutôt à l'entrée du centre, s'est mis à violenter (d'abord verbalement) tous ceux qui passaient, les traitant de tous les noms : **« des sales pédés », « enfants maudits », « anus percés »**. La situation a progressé jusqu'aux menaces comme **« il faut qu'on brûle leur maison là », « on ne devrait plus accepter les démons ici au quartier, il faut en finir avec eux »**. Un voisin au siège ayant l'habitude de soulever la population contre le personnel de CAMFAIDS, va se mettre à lancer des cailloux, à partir de sa cour, en direction de certains personnels qui étaient placés juste à l'entrée du centre et s'apprêtaient à aller en route. La situation a impliqué le groupe placé à l'entrée de l'association chez qui ledit voisin s'est plein d'agressions faites par les **« pédés »**. C'est alors qu'ils vont prendre d'assaut les locaux et forcer, pour certains, l'entrée. Une bagarre générale va se déclencher et plusieurs personnes s'en sortiront avec des blessures assez graves pour certains, légères pour d'autres. La situation va se calmer grâce à l'implication de certaines autres personnes du quartier et la médiation du président de l'association. Une plainte avait alors été déposée au Commissariat central n°14 d'Ekounou et après un entretien avec un commissaire, aucune action concrète n'a été menée malgré les sollicitations.



### 2. CAS D'ARRESTATION ARBITRAIRE DE 7 RÉSIDENTS DU SHELTER DE LA CAMFAIDS

Le 13 janvier 2021 aux environs de 5h du matin, suite à une descente de rafle inopinée organisée par les forces de maintien de l'ordre du Commissariat du 4eme arrondissement de Mimboman, 04 officiers de police sans mandat de perquisition ont demandé à fouiller le Shelter de la CAMFAIDS. Une fois dans les locaux du Shelter, ces derniers ont demandé aux huit (08) résidents présents de s'identifier. Trouvant curieux qu'ils n'y aient que des jeunes et dont l'expression de genre de certains était en inadéquation avec leur sexe, ceux-ci ont décidé de fouiller en profondeur tout le Shelter et y ont trouvé des préservatifs, lubrifiants et la photo d'une résidente intersexuée. Suite à ces découvertes, ces derniers ont conclu ouvertement avoir démantelé un réseau d'homosexuel tout en leur proliférant de nombreuses menaces et injures. En continuant leur fouille ils ont découvert qu'une résidente paniquée, était cachée à moitié nue dans une des penderies. Ils lui ont administré des gifles en la forçant à rejoindre les autres résidents qui étaient déjà dans le véhicule de police qui devait les conduire dans les locaux du Commissariat du 4eme. La majorité des résidents arrêtés étaient presque dénudés sans babouche et n'avaient pas encore déjeuné. Une fois au Commissariat, ils ont exigé à ces derniers de s'asseoir à même le sol et se sont mis à les injurier tout en interdisant à tous ceux qui étaient encore sous l'effet du sommeil de somnoler. Ils ont été présentés à toutes les personnes présentes au Commissariat comme étant des PEDES. Ce n'est qu'après l'intervention du Président et du Directeur Exécutif de la CAMFAIDS accompagnés du Responsable de la Direction des droits humains et du plaidoyer et d'un des avocats alliés de la CAMFAIDS, que ces derniers seront relaxés aux alentours de 13h. De retour au Shelter, c'est avec amertume que les résidents ont constaté que leur bouteille à gaz avait été dérobée ainsi que de nombreux effets personnels.

### 3. CAS ILLUSTRATIFS DE TORTURE, DE GARDE À VUE ABUSIVE ET DE VIOLATION DE LA VIE PRIVÉE DOCUMENTÉS

Le 22 décembre 2021 à 10 h, deux Défenseurs de la CAMFAIDS, membres de la Direction droits humains et plaidoyer, se sont rendus dans les locaux du Commissariat central N°1 de Yaoundé dans le but d'obtenir des informations sur la situation de « Bea », une jeune femme transgenre travailleuse de sexe qui avait été interpellée par les Forces de Maintien de l'Ordre (FMO) de cette unité dans la nuit du 17 décembre 2021, entre autres, pour défaut de CNI et pratique d'homosexualité. Curieux de savoir pourquoi ces défenseurs en question étaient récurrents dans leurs locaux depuis les 20 et les 21 du même mois, les éléments du bureau des enquêtes de ce commissariat vont décider d'auditionner ces deux personnes qu'ils ont immédiatement accusées de corruption et de détournement de la jeunesse et soupçonnés d'homosexuels. Dans leur manœuvre, les FMO ont d'abord saisi les téléphones portables des DDH et menacé de les bastonner s'ils ne communiquent pas les codes permettant de déverrouiller ces téléphones. Ensuite ils se sont introduits dans les messageries et les galeries des téléphones et ont divulgué les contenus intimes et privés qui s'y trouvaient.

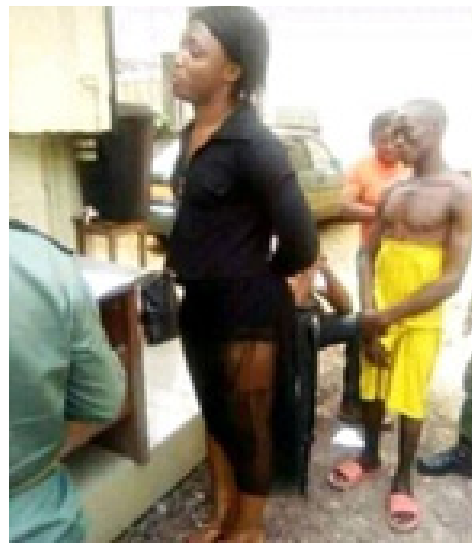
Après avoir entendu et gardé à vue l'un d'entre eux pour suspicion d'homosexualité, les FMO ont rudement bastonnée l'autre pour qu'il avoue être un homosexuel. Ce dernier a ainsi été sauvagement roué de coups de poings, de matraques. Il a été qualifié de « mauvais esprit », d' « envoyé du diable », d'une erreur de la nature qui mérite la mort. L'un de ces Officiers de Police Judiciaire, s'est ensuite fait passer pour un des détenus afin d'engager des conversations avec ses différents contacts dans le but de leur tendre un piège et les conduire à eux tel que le montre les photos ci-dessous. Ayant eu vent de l'arrestation arbitraire de deux staffs de l'organisation, le Directeur du département droits humains de la CAMFAIDS a immédiatement saisi une avocate, alliée et a effectué une descente à la suite du président de l'organisation. Plusieurs interventions, à l'instar de celle de la Commissaire spéciale du Commissariat spécial du quartier Nkolmesseng à Yaoundé ont permis de faire libérer ces Défenseurs en date du 22 décembre 2021.





**LES PERSONNES TRANSGENRES FONT PARTIE DES GROUPES QUI SONT LE PLUS EXPOSÉS AUX VIOLATIONS PAR RAPPORT AU GRAND GROUPE DES MSG. ELLES SONT SOUVENT VICTIMES D'ARRESTATION ET DE DÉTENTION ARBITRAIRES PAR LES ÉLÉMENTS DE LA POLICE JUDICIAIRE. L'UN DES CAS ILLUSTRATIFS EN 2021 EST CELUI DU CAS SHAKIRO.**

**N**JEUKAM Loic Migrel dit « Shakiro » célèbre bloggeuse des réseaux sociaux et transgenre a été arrêté par la gendarmerie le 09 février 2021 à Douala en compagnie de MOUTHE Roland dit « Patricia ». Les motifs de leur arrestation portaient sur le défaut de possession de la carte nationale d'identité et atteinte à la pudeur étant donné qu'elles portaient les vêtements conformes à leur identité de genre féminin. Elles ont été déposées à la prison de New-Bell. Elles ont été incarcérées dans les quartiers des hommes et ont été exposées à de nombreuses violations parmi lesquelles le viol et les agressions physiques. Ce cas a été grandement médiatisé et avait bénéficié de l'attention de la communauté internationale. Le 05 mai 2021, elles ont été condamnées par le Tribunal de Première Instance de Douala et ont écopé de 05 ans d'emprisonnement ferme et d'une amende de 200.000FCFA, soit la peine maximale de l'article 347-1 du Code pénal camerounais. Grâce à la mobilisation communautaire et surtout grâce à l'intervention de Maître Alice NKOM, la décision de justice les concernant a fait l'objet d'un appel et le 13 juillet 2021, elles ont bénéficié d'une liberté provisoire. A la date de rédaction de ce rapport, la Cour d'Appel du Littoral n'a pas encore rendu son verdict dans cette affaire. A sa sortie de prison, elle a été victime de vindicte populaire dans son quartier. Elle vit actuellement recluse et ne peut pas se déplacer.



### **VIOLENCE SUR UNE FEMME INTERSEXE**

**B**ijou est une jeune femme intersexe résidant dans la ville de Yaoundé qui gagne modestement sa vie comme danseuse et chorégraphe depuis déjà quelques années.

Dans la nuit du 15 novembre 2021, alors qu'elle rentrait d'un cabaret de la place avec sa collègue au petit matin, elles ont été abordées par un groupe de noctambules qui faisait partie de la soirée. Il faut noter ici que Bijou est une femme au passing complet et dont l'expression de genre ne laisse aucun signal ou marqueur compromettant vis-à-vis de sa personne. Ce jour était un jour spécial pour Bijou dans la mesure où elle fêtait ses un an de plus, sa collègue de travail lui a, dès leur sortie du cabaret, proposé de partager un pot avec elle avant de regagner la maison.

Malheureusement, cette idée s'avère être une épreuve capitale pour Bijou qui, jusqu'à aujourd'hui, en garde les séquelles indélébiles. Selon les déclarations de la victime, son bourreau lui aurait proposé à elle et à sa collègue de le suivre chez lui afin de continuer les réjouissances, ce à quoi de prime abord, elle s'était opposée. Avec trop d'insistance et de bagout de la part de son bourreau, Bijou a malgré elle fini par céder aux paroles de cette langue mielleuse. Ce qu'il est important de souligner ici est l'astuce qu'a utilisée ce bourreau afin de contraindre Bijou à céder à sa proposition. Pour ce faire, il a dû s'accaparer du téléphone de la survivante afin qu'elle n'ait pas d'autres

choix que de céder. Mission accomplie, le bourreau les a directement conduit dans ce qui avait l'air d'un lieu sinistre plutôt qu'une résidence.

Après quelques échanges en leur compagnie, le bourreau a exposé la survivante à une intrigue à travers sa question de savoir si elles étaient femmes ou hommes ? Étonnée, Bijou a, à ce moment réalisé dans quelle situation elles se trouvaient. Une alerte a été lancée et toute une armada d'individus avisés et transphobes se sont jetés sur elle en lui assénant des coups à l'aide d'une latte, de pierres, de chicotte et tout objet qui leur passait par la main.

Bijou a été battue à mort, séquestrée, humiliée, et livrée à la vindicte populaire sur le regard de la population générale tout en émoi et visiblement très satisfaite de l'acte odieux qui se produisait avec leur appréciation.

Heureusement, pour Bijou, une personne compatissante a proposé à ses bourreaux de la livrer aux Forces de maintien de l'ordre. C'est ainsi que Bijou a été conduite dans un Commissariat de la place et qu'elle a ainsi échappé à un drame.

La CAMFAIDS, ayant eu vent de cette violence n'a pas tardé à se saisir du cas. C'est ainsi que, du 15 au 30 novembre 2021 Bijou a reçu une prise en charge holistique et une admission au Shelter pour sa sécurisation, sa protection, sa prise en charge médicale, juridique et judiciaire. Telles sont les premiers actes prioritaires posés par cette association dans ce cas.

Toutefois, tous ces efforts de la CAMFAIDS n'ont visiblement pas aidé Bijou à se remettre émotionnellement de cette épreuve car, le 19 novembre 2021, Bijou a tenté de se suicider.

Fort heureusement, du 23 au 30 novembre 2021 Bijou a été prise en charge psychologiquement par l'organisation HFC+ Cameroun.

Il faut également noter que du 18 au 20 novembre Bijou a passé une audition au Commissariat du 17eme Arrondissement afin de dénoncer les actes haineux et inhumains de ses bourreaux. Suite à son audition, le 29 novembre 2021, le prévenu a été déféré puis libéré au parquet contre garantie.

En 2021 à cause de l'expression de son identité féminine marquée bijou a subi pas moins de 3 cas de violence sous forme de vindicte populaire et a peu près 05 arrestations arbitraires.



### **AGRESSION ET TENTATIVE DE LYNCHAGE D'UN GROUPE DE FEMMES TRANS\***

Le 28 aout 2021 , un groupe de femme Trans resident au quartier Nkoldongo banlieu populaire de la ville de yaoundé, a la suite d'une altercation apres une insulte transphobe dirigée a l'encontre d'une entre elles vont se retrouver encerclées dans leur domicile par une foule de personne voulant les extirper pour les agresser. Après plusieurs tentatives infructueuses de forcer l'entrée du domicile de ces dernières, les assaillants vont décider de l'incendier. Un observateur sur place alertera la Plateforme Unity qui fera dépêcher certains membres dont le président et le secrétaire général qui saisiront les forces de maintien de l'ordre pour une intervention. Malgré l'intervention musclée des policiers du commissariat du 3e arrondissement de yaoundé , qui réussiront à extraire les victimes a coup de beaucoup d'efforts de dispersion et de sommation. Les populations vont poursuivre l'escouade de police jusqu'au commissariat pour réclamer qu'on leur livre les femmes femmes trans secourues. La police usera de grands moyens pour réussir à disperser la foule et les victimes seront relacheés dans la soirée.



## 1-VIOLENCES ET VULNÉRABILITÉ AU VIH

Les données collectées sur le terrain démontrent que les MSG subissent des violences qui ne favorisent pas leur accès aux services de santé. En effet, cas de violations perpétrés par les professionnels de santé ont été documentés au courant de l'année 2021. Ces chiffres sont préoccupants et ne permettent pas une mise en œuvre efficace du Plan Stratégique National de lutte contre le VIH qui identifie une partie des MSG (HSH et Transgenres femmes) comme des populations clés et qui prévoit des actions concrètes permettant de lutter efficacement contre le VIH au sein de ces groupes hautement à risque. Parmi les cas documentés, on y retrouve :

***Le refus d'un.e prestataire de soins d'offrir des services de santé à un patient HSH à cause de ses convictions religieuses***

***Des pairs éducateurs violentés pour avoir distribué du gel lubrifiant et des préservatifs lors des activités de sensibilisation contre le VIH.***

Ces données sont conformes à celles du rapport de l'étude IBBS conduite en 2016 au sein des populations clés et qui avait aussi démontré que les différentes violations que subissent les HSH les éloignent des services de santé. Les participants de cette étude avaient avoué vivre dans la peur constante d'avoir à subir de nombreuses violations et que cette situation représente un frein pour leur intéressement aux services de soins en termes de fréquentation et de bénéfice des services. Le dernier rapport 2021 de ILGA World intitulé *Our Identities under arrest* a mis en lumière les cas des MSG détenus arbitrairement dans les prisons du Cameroun et qui reçoivent difficilement leur traitement ARV et qui ont des difficultés d'accès aux autres services de santé.

Les rapports sexuels étant prohibés dans les prisons, il est très difficile de mener des actions de prévention du VIH au sein des prisons. Toutes ces violations sont en l'encontre de la nouvelle Stratégie mondiale d'Onusida (2021-2026). Cette stratégie vise à réduire les inégalités qui sont à l'origine de l'épidémie

du VIH et à placer les populations au centre des efforts déployés pour que le monde mette fin au VIH/Sida en tant que menace pour la santé publique d'ici 2030.

Pour y parvenir, cette stratégie :

***Recommande de cibler les groupes dits à risque et de ne laisser personne de côté;***

***Propose d'abolir toutes les lois discriminatoires qui limitent l'accès aux services de santé et d'adopter des lois plus protectrices. L'article 347-1 du Code pénal camerounais qui pénalise les rapports entre personnes de même sexe doit donc être revu, voire aboli.***

Un reportage récent d'Onusida (2022) soutient l'idée selon laquelle la stigmatisation et la discrimination font partie des nombreux obstacles qui se dressent entre les populations et les services de santé de qualité, dont elles ont besoin. Ces barrières nuisent aussi bien à leur santé qu'à leur capacité à maîtriser leur maladie et les situations d'urgence.

## 2. L'IMPACT DE LA COVID 19, SUR LES DROITS DES MSG AU CAMEROUN

En 2021, dans la perspective de l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations de Football, le Cameroun a renforcé les réponses de santé publique à la pandémie de la Covid19. Le pays a été appelé à prendre des mesures décisives pour contrôler l'épidémie et à fournir les services, les diagnostics et les vaccinations nécessaires aux personnes (étrangers ou nationaux) qui solliciteraient ces services. Comme dans toutes les épidémies aiguës, notamment lors d'une transmission par contact occasionnel entre deux personnes, il convient de s'assurer que la réponse s'appuie fermement sur les droits humains. De nombreux pays d'Afrique subsaharienne, dont le Cameroun, étaient mal préparés pour affronter l'effet dévastateur de la Covid-19 sur les secteurs de la santé et de l'économie. Les répercussions se sont faites ressentir sur l'ensemble des populations mais plus encore, sur les groupes spécifiques parmi les plus vulnérables dont les MSG.

L'environnement répressif dans lequel vivent les communautés MSG a connu une dégradation sur

le plan sécuritaire, comme le présente les chiffres du rapport de la plateforme Unity en 2020. La poursuite de la stratégie de riposte contre la Covid 19, a entraîné de nombreuses violations du droit à la santé et des autres droits économiques et sociaux des communautés des MSG.

Une étude national CAP sur l'impact de la Covid 19, menée par la Coalition des organisations de la société civile du Cameroun a apporté des évidences sur ces violations en lien avec l'accès aux services de soins et santé pour ces communautés.

Certaines conclusions recensées dans ce rapport mettent en lumière les lacunes de la réponse nationale comparativement aux orientations onusiennes (OMS et de l'Onusida) contenue dans l'ouvrage "Les droits humains aux temps du COVID-19 ; Les leçons du VIH pour une réponse efficace, et dirigée par la communauté".

Les extraits des résultats ci-après, ont attiré l'attention des rédacteurs.trices de ce rapport sur l'impact de la Covid 19 sur le droit à la santé et sur les droits économiques et sociaux des MSG au Cameroun et la non-implication de ces communautés dans la définition des politiques et des stratégies :

**64% des HSH avaient connu un impact sur leur revenu à cause de la pandémie à Coronavirus et pour plus de la moitié (78%), cet impact se traduisait par une baisse de revenu .**

**Depuis le début de l'année 2022, 56,3% des HSH ou l'un des membres de leur famille avaient été malades.**

**Un peu plus d'un quart (27,4%) des HSH avait eu des difficultés d'accès aux soins à cause de la pandémie à Coronavirus .**

Durant la période de la pandémie à Coronavirus, les HSH âgés entre 30– 34 ans (34,9%) et ceux âgés de 35 et plus avaient plus de difficultés d'accès aux soins. Tel fut aussi le cas avec ceux qui résidaient dans les villes de Bafoussam (41,3%), Bamenda (36,4%), Bertoua (53,8%) et Maroua (39,5%) et ceux qui travaillaient à leur compte (36,5%). Par ailleurs, ceux ayant subi une perte de leur revenu (45,8%) avaient plus de difficultés d'accès aux soins. Certains leaders interviewés affirment en effet que, l'influence de la Covid 19 est globale pour le monde

entier quoique sur le plan économique, les populations qui avaient les métiers de nuit que cela soit dans les milieux de spectacles culturels ou encore dans les milieux de travail de sexe, se sont vues priver de toutes les entrées de revenus à cause de la fermeture des lieux d'exercice cultures. Malgré la levée des restrictions, elles n'ont pas toujours pu retrouver leur niveau de vie antérieur.

Depuis l'avènement de la crise sanitaire à Covid 19 au Cameroun en 2020, les MSG continuent de payer le prix des priorisations et des exclusions qui accompagnent les réponses aux crises sanitaires. Que ce soient des violations liées à l'accès aux services de soin et de santé, que ce soient les restrictions ayant entraînés la perte d'un emploi, des ressources économiques ou des violations juridiques telles que les arrestations arbitraires et la désinformation médiatique, la Covid 19 a eu un impact réel sur le respect des droits fondamentaux des MSG au Cameroun en 2021.

#### 4. IMPACT DES VIOLATIONS SUR LA SANTÉ MENTALE

La violence basée sur le genre, qu'elle soit physique, psychologique, économique ou sexuelle, entraîne toujours des conséquences aux séquelles visibles chez les victimes pendant une durée plus ou moins longue. Une étude réalisée en 2021 portant sur la gestion de la santé mentale des personnes LGBTQI au Cameroun démontre que les minorités de sexe et genre sont mentalement et majoritairement affectées en raison des violations et violences qu'elles subissent au quotidien. Le constat est encore plus déplorable et accentué sur le fait que les personnes Trans\* et dans une certaine mesure les Gays et lesbiennes, sont très touchés par les VBG dans la région de l'Ouest et du Nord-Ouest en raison du contexte socio-culturel ancré qui prévaut dans ces zones. Les traditions ancestrales et coutumières des villages et villes qui jalonnent ces régions ne laissent aucune place à la tolérance, à la différence dans les pratiques néo-culturelles et aux pratiques sexuelles qui jusqu'à une époque étaient méconnues ou ignorées. Cette étude démontre à suffisance que les troubles psychologiques liés à l'identité de genre et aux violences basées sur le genre sont 20 fois plus élevés que les troubles psychologiques liés à l'orientation sexuelle. C'est dire que dans ces régions, les hommes à l'identité de genre féminine, ainsi que les hommes Trans\* sont combattus

sévèrement et parfois bannis des familles considérées pour eux comme la cause de leurs malheurs et deviennent ainsi leurs souffre-douleurs.

Parmi les conséquences des violences sur la santé mentale des personnes Trans\*, nous pouvons citer les signes tels que : **le stress Post-traumatique, la perte d'estime de soi, l'augmentation des tentatives de suicide, les insomnies, les pertes de mémoire, l'agitation, la dépression, les angoisses pathologiques et la présence d'idées ou de scénarii suicidaires.** La dégradation de la santé mentale impacte différemment les différentes cibles MSG au Cameroun et ce en fonction de l'aire culturelle d'appartenance et la résilience. Cette situation de mal-être généralisé s'accroît grâce à la mutualisation de nombreux facteurs contextuels et structurels sus cités qui exacerbent la difficulté d'accès aux prises en soin adéquates. Cette réalité plonge les personnes LGBTQI dans une frayeur incessante et les conditionne à s'interroger sur l'avenir et sur leurs conditions de vie de plus en plus dégradantes.

N°	RECOMMANDATIONS	INSTITUTIONS
<b>AU PLAN NATIONAL</b>		
1	Lutter contre toutes les formes de violences et d'inégalités envers les minorités sexuelles et de genre Veiller à la répression des auteurs-trices des actes de violences envers les minorités sexuelles et genre au Cameroun	Ministère de la Justice / DDHCI
2	Travailler pour la reconnaissance du statut des défenseur.e.s des droits humains à l'instar des défenseur.e.s des minorités sexuelles et de genre Œuvrer pour la dépénalisation de l'homosexualité dans la société camerounaise	Parlement (Assemblée Nationale et SÉNAT)
3	Accorder une affiliation sans condition aux organisations de défense des minorités sexuelles et de genre au sein de la CDHC	Commission des Droits de l'Homme du Cameroun
4	Renforcer l'implication des forces de maintien de l'ordre dans la lutte contre les violences faites aux minorités sexuelles et de genre	DGSN SED
5	Sanctionner les discours de haine promus par les médias radio, télévision ainsi que la presse écrite et les réseaux sociaux	Ministère de la communication/CNC
6	Renforcer la prise en charge des personnes transgenres et lesbiennes dans les programmes de lutte contre le VIH Lutter contre les violences faites aux minorités sexuelles et de genre en milieu sanitaire	Minsanté/ CNLS / Onusida
7	Travailler pour la prise en compte du genre moderne dans la politique nationale sur le genre	MINPROFF
8		
<b>AUX PLANS RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX</b>		
1	Créer un mécanisme de suivi et évaluation des recommandations faites à l'Etat du Cameroun au cours de l'EPU et la CADHP	CADHP Nations Unies
2	Renforcer la participation des activistes LGBTI dans les conférences et autres rencontres stratégiques sur les droits des minorités sexuelles et de genre dans le monde	Ambassades PTF

**Au Président de la République du Cameroun :** Abroger l'article du Code pénal qui pénalise l'homosexualité. Gracier et libérer toutes les personnes actuellement détenues pour motif d'homosexualité.

**Aux Parlementaires :** Abroger les lois qui permettent d'engager des poursuites pénales contre des personnes soupçonnées d'avoir eu des relations sexuelles consenties avec des personnes du même sexe, et veiller à ce que d'autres lois pénales ne soient pas utilisées pour harceler ou détenir des personnes en raison de leur sexualité ou de leur identité ou expression de genre. Adopter une loi anti-discrimination spécifique qui fait figurer l'orientation sexuelle et l'identité de genre parmi les motifs de discrimination prohibés et qui reconnaît des formes de discriminations croisées, et qui permet de veiller à ce que la lutte contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre fasse partie du mandat des institutions nationales de défense des droits de l'homme.

**Au Ministère de la Santé Publique du Cameroun :** A travers le CNLS, amplifier la mise en place des politiques de santé inclusive qui garantissent l'accès équitable aux soins et intégrer dans les curricula de formation des prestataires de santé des modules sur les notions de genre et identités de genre.

**Au Ministère de la Justice :** Veiller au respect des procédures judiciaires et favoriser l'accès à une justice équitable et à l'égalité de tous-tes face aux mécanismes judiciaires. Enquêter sans délai sur tous les meurtres et autres actes de violence graves commis contre des personnes en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre réelle ou présumée, qu'ils soient commis en public ou en privé, par des acteurs-trices étatiques ou par des acteurs-trices non étatiques et faire en sorte que les auteurs-trices de tels actes aient à rendre compte de leurs actes. Mettre en place des mécanismes permettant d'enregistrer et de signaler de tels actes.

**Au Ministère de la Défense/ DGSN/ SED :** Cesser tous actes d'arrestations arbitraires et de torture faits aux MSG. Intégrer les modules axés sur les droits humains dans les curricula de formation des FMO. Prendre des mesures pour prévenir la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants motivés

par l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Enquêter de manière approfondie sur tous les cas signalés de torture et de mauvais traitement et traduire en justice les personnes responsables afin qu'elles rendent compte de leurs actes.

**A la Commission des Droits de l'Homme du Cameroun :** Octroyer un statut légal aux défenseurs des droits de l'homme au Cameroun et développer les mécanismes d'aide aux défenseurs inquiétés dans le cadre de l'exercice de leurs missions.

**Aux Hommes de médias :** Traiter de manière neutre et éthique les questions liées à l'orientation sexuelle, au genre et à l'identité de genre et cesser tous actes d'incitation à la haine à travers les discours dévalorisant les minorités sexuelles et de genre.

**Aux Hommes d'église :** Privilégier des messages qui prônent l'amour et la tolérance.

**Aux Hommes politiques :** Arrêter d'instrumentaliser la question de la sexualité à des fins politiques et surtout lors des échéances électorales.

**Aux défenseur.e.s des droits humains :** Reconnaître et condamner toutes les violences et violations faites aux MSG selon le principe de l'indivisibilité des droits humains et se positionner comme des alliés pour la défense et la protection des MSG.

**Aux partenaires techniques et financiers :** Continuer de soutenir des initiatives communautaires visant à protéger, défendre et promouvoir les droits des minorités sexuelles et de genre.

**Au Haut-Commissariat pour les Réfugiés :** Encadrer le processus de demande d'asile pour les défenseur.e.s des droits humains en danger. Veiller à ce que nul individu fuyant des persécutions motivées par son orientation sexuelle ou son identité de genre ne soit renvoyé vers un territoire où sa vie ou sa liberté seraient menacées. Œuvrer afin que les pratiques relatives à l'asile reconnaissent que la persécution d'une personne en raison de son orientation sexuelle ou de son identité de genre peut être une raison valable pour soutenir sa demande d'asile. (ART 14. DUDH)

## **BIOGRAPHIES WEBOGRAPHIES INDICATIVES**

1. TV5 Monde Afrique, « Cameroun : une personne intersexe victime d'un viol et d'un lynchage public », 17 NOV 2021 Mise à jour 31.01.2022 à 16:48 par Sophie Golstein <https://information.tv5monde.com/afrique/cameroun-une-personne-intersexe-victime-d-un-viol-et-d-un-lynchage-public-432882>
2. Human Rights Watch, « Cameroun : Vague d'arrestations et abus à l'encontre de personnes LGBT » ; 14 avril 2021 2:00AM EDT <https://www.hrw.org/fr/news/2021/04/14/cameroun-vague-d-arrestations-et-abus-l-encontre-de-personnes-lgbt>
3. Human Rights Watch, « Une violente agression transphobe filmée au Cameroun », 10 août 2021 8:07AM EDT, par Ilaria Allegrozzi <https://www.hrw.org/fr/news/2021/08/10/une-violente-agression-transphobe-filmee-au-cameroun>
4. RFI Afrique, « Agressions anti-LGBT au Cameroun: HRW dénonce l'absence de réaction des autorités », Publié le : 21/11/2021 - 16:58 <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20211121-agressions-anti-lgbt-au-cameroun-hrw-d%C3%A9nonce-l-absence-de-r%C3%A9action-des-autorit%C3%A9s>
5. Présidence du Cameroun, Loi N°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution du 02 juin 1972, préambule. [www.prc.cm/fr/multimedia/documents/6283-loi-n-96-06-du-18-01-1996-revision-constitution-1972-fr](http://www.prc.cm/fr/multimedia/documents/6283-loi-n-96-06-du-18-01-1996-revision-constitution-1972-fr) (27.08.2020).
6. Assemblée nationale du Cameroun, Loi N° 2016/007 du 12 juillet 2016 portant Code Pénal, article 347-1. [www.prc.cm/fr/multimedia/documents/4722-loi-2016-007-du-12-juillet-2016-portant-code-penal-fr](http://www.prc.cm/fr/multimedia/documents/4722-loi-2016-007-du-12-juillet-2016-portant-code-penal-fr) (23.02.2021).
7. Assemblée nationale du Cameroun, Loi N°2010/012 du 21 décembre 2010 relative à la cybersécurité et la cybercriminalité au Cameroun, article 83. [www.minpostel.gov.cm/images/Les\\_textes/Lois/Loi\\_2010-012\\_cybersecurite\\_cybercriminalite.pdf](http://www.minpostel.gov.cm/images/Les_textes/Lois/Loi_2010-012_cybersecurite_cybercriminalite.pdf) (23.02.2021). Afrobarometer. L'analyse en ligne, Cameroun, R6 2014/2015, R7 2016/2018, Voisins: homosexuels. <https://afrobarometer.org/fr/analyse-de-donnees-en-ligne/l-analyse-en-ligne> (19.08.2021). / Afrobarometer. Enquête Afrobarometer Round 8 au Cameroun, 2021, résumé des résultats. [https://afrobarometer.org/sites/default/files/publications/Summary%20of%20results/resume\\_des\\_resultats-cameroun-afrobarometer-r8-2juin21.pdf](https://afrobarometer.org/sites/default/files/publications/Summary%20of%20results/resume_des_resultats-cameroun-afrobarometer-r8-2juin21.pdf) (13.09.2021).
8. Département fédéral de justice et de police, Secrétariat d'Etat aux migrations SEM Section Analyses « Focus Cameroun Minorités sexuelles » Berne-Wabern, 15.10.2021.

